



N°2025_2

DECISION MUNICIPALE

**Demandes de subventions auprès du
Fonds Européen de Développement
Régional (FEDER)**

Monsieur François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2021 complétant la délibération du 17 décembre 2020 relative aux attributions du Maire par délégation, et autorisant le Maire à bénéficier de la disposition n°26 du CGCT, permettant de « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions »,

Vu le projet de réhabilitation de la salle des fêtes en salle polyvalente à dominante culturelle et événementielle,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°29 en date du 15 décembre 2021 approuvant la réalisation de ce projet,

Vu le coût total de l'opération estimé à ce jour à 8 979 095,53 € HT, soit 10 774 914,64 € TTC,

Vu le plan prévisionnel de financement de l'opération annexé,

Vu l'Objectif Stratégique OSpé 5.1, action 4, « appel à projet patrimoine culturel et touristique », pilotée par la Métropole Européenne de Lille en sa qualité d'organisme intermédiaire en charge de l'investissement territorial intégré (ITI),

Vu l'Objectif Stratégique OSpé 2.1, action 1, « réhabilitation des bâtiments publics et privés », pilotée par le Conseil régional des Hauts-de-France en sa qualité de gestionnaire du FEDER,

Considérant que le projet répond pleinement aux objectifs définis dans les fiches actions citées,

DECIDE

Article 1 :

Il est décidé de solliciter, au titre du FEDER :

- Une subvention auprès du Conseil régional des Hauts-de-France, dans le cadre du dispositif ITI Patrimoine Culturel et Touristique, pour un montant de 2 725 695,06 €.
- Une subvention auprès du Conseil régional des Hauts-de-France, dans le cadre de l'action 1 de l'objectif spécifique (OSpé) 2.1, pour un montant de 653 606,15 €.

Ces demandes portent sur un montant total de dépenses éligibles s'élevant à 8 156 437,11 € HT.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Article 4 :

La décision sera publiée sur le site internet de la commune en application de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Elle peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à SECLIN, le 14/01/2025

François-Xavier CADART
Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative



SALLE POLYVALENTE A DOMINANTE CULTURELLE ET EVENEMENTIELLE
PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Coût H.T. total de l'opération			8 979 095,53 €			
DEPENSES	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C	RESSOURCES	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C	TAUX SUR DEPENSES ELIGIBLES
Indemnisation membres du jury	1 400,00 €	1 680,00 €	FEDER - ITI (MEL) en instruction	2 725 695,06 €		33,42%
Indemnisation 2 candidats	36 000,00 €	43 200,00 €	FEDER : Rénovation énergétique en instruction	653 606,15 €		8,01%
TOTAL JURY	37 400,00 €	44 880,00 €				
HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE			Etat : Fonds Vert (acquis)	300 000,00 €		3,68%
Programmist	41 290,00 €	49 548,00 €	Etat : DSIL 2024 (acquis)	203 722,00 €		2,50%
Maîtrise d'œuvre + SSI (5 887 600 €*14,3295%)	843 664,27 €	1 012 397,12 €	Etat : DSIL 2025 (convention d'intention de financement signée le 18/09/2024)	44 753,98 €		0,55%
Avenant (G2PRO et diag PEMD)	10 326,00 €	12 391,20 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL (PTS) acquis	1 008 000,00 €		12,36%
Bureau études énergétiques	14 000,00 €	16 800,00 €				
Contrôleur technique (0,15%)	8 160,00 €	9 792,00 €	MEL (Fonds de concours culture) en instruction	1 000 000,00 €		12,26%
Avenant contrôleur technique	1 050,00 €	1 260,00 €	bonification 10%	133 373,65 €		1,64%
CSPS (0,087%)	4 832,00 €	5 798,40 €				
OPC	74 970,00 €	89 964,00 €	FNCCR (SEQUOIA3) acquis	30 000,00 €		0,37%
Attestation ERP	160,00 €	192,00 €				
TOTAL MAITRISE D'ŒUVRE	998 452,27 €	1 198 142,72 €				
Frais géomètre plans topo	3 350,00 €	4 020,00 €				
Frais géomètre plans intérieurs	2 700,00 €	3 240,00 €				
Levée réseaux géomètre	1 700,00 €	2 040,00 €				
Diagnostic amiante	7 678,00 €	9 213,60 €				
Diagnostic amiante complémentaire	2 743,33 €	3 292,00 €				
Sondages	21 895,00 €	26 274,00 €				
Etudes structurelles	26 650,00 €	31 980,00 €				
TOTAL ETUDES COMPLEMENTAIRES	66 716,33 €	80 059,60 €				
01a-Désamiantage-déplombage-démolition	359 034,28 €	430 841,14 €				
01b-Gros-œuvre et gros-œuvre extension	1 737 747,83 €	2 085 297,40 €				
01c-VRD	87 965,59 €	105 558,71 €				
02-Charpente bois	83 950,41 €	100 740,49 €				
03-Couverture-étanchéité	165 513,82 €	198 616,58 €				
04-Menuiserie extérieure	238 033,78 €	285 640,54 €				
05-Serrurerie	239 631,27 €	287 557,52 €				
06-Menuiserie intérieure	355 325,40 €	426 390,48 €				
07-Cloisons sèches-plafonds	507 480,76 €	608 976,91 €				
08-Revêtements carrelés sols et murs	145 000,00 €	174 000,00 €				
09-Revêtements de sol parquet	97 729,00 €	117 274,80 €				
10-Peinture-revêtements muraux-sols collés	78 509,77 €	94 211,72 €				
11-Ascenseurs-monte-charge	102 200,00 €	122 640,00 €				
12-Electricité courants forts-courants faibles	335 847,61 €	403 017,13 €				
13-Chauffage-ventilation-plomberie-sanitaire-désenfumage	591 467,50 €	709 761,00 €				
14-Tribune télescopique-fauteuils	360 300,00 €	432 360,00 €				
15-Machinerie-serrurerie scénique-tentures-menuiserie scénique	830 611,49 €	996 733,79 €				
16-Réseaux scéniques	546 040,00 €	655 248,00 €				
17-Staff (frise de scène)	196 630,00 €	235 956,00 €				
Identité visuelle et signalétique verticale	40 000,00 €	48 000,00 €				
TOTAL TRAVAUX	7 099 018,51 €	8 518 822,21 €				
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES	8 156 437,11 €					
Provision pour aléas et révisions (10%) voir liste aleas	709 901,85 €	851 882,22 €				
Assurance Dommage Ouvrage et TRC	67 606,57 €	75 501,51 €				
COUT TOTAL DE L'OPERATION	8 979 095,53 €	10 774 914,64 €	Sous-total subventions sur les dépenses éligibles	6 099 150,84 €		74,78%
			Sous-total de la part communale sur les dépenses éligibles	2 057 286,27 €	2 468 743,52 €	25,22%
			TOTAL DEPENSES ELIGIBLES	8 156 437,11 €		
			COUT TOTAL DE L'OPERATION	8 979 095,53 €	10 774 914,64 €	

Fait à SECLIN, le 14/01/2025


 François-Xavier CADART
 Maire de SECLIN
 Conseiller départemental
 Vice-président aux Sports et à la vie associative